

Chapitre 1

Politiques de négociation et appui aux luttes

- A) Négociation du secteur public
- B) Plate-forme CSN
- C) Ancienneté
- D) Contrats à forfait
- E) Pouvoir d'achat
- F) Griefs
- G) Heures supplémentaires
- H) Travail précaire
- I) Changements technologiques
- J) Négociations
- K) Régimes de retraite
- L) Libérations syndicales
- M) Clauses *orphelin*
- N) Prestations FDP
- O) Solidarité
- P) Divers

Chapitre 1

Politiques de négociation et appui aux luttes

Négociation du secteur public.....	5
Plate-forme CSN	9
Ancienneté.....	10
Contrats à forfait.....	11
Pouvoir d'achat	12
Griefs	13
Heures supplémentaires	14
Travail précaire	16
Changements technologiques.....	17
Négociations	22
Régimes de retraite	26
Libérations syndicales.....	32
Clauses <i>orphelin</i>.....	34
Prestations du FDP	35
Solidarité.....	36
Divers	63

Chapitre 1	
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Négociation du secteur public
Date	Congrès de 1979 - adopté au bureau fédéral des 1 ^{er} et 2 mai 1979
Page	1 - A - 01

Il est proposé par Françoise Morneau
appuyé par Claude Thibault

QUE la Fédération ait une politique unique et des objectifs de négociation pour l'ensemble de la Fédération.

ADOPTÉ

Il est proposé par Fernand Beaudry
appuyé par Françoise Morneau

QUE les différents groupes de la Fédération soient des outils pour l'établissement d'une politique et d'un cadre de négociation.

Amendement:

Il est proposé par Claude Thibault
appuyé par Henley Pagé

De changer "outils" par "ressources".

ADOPTÉ

Il est proposé par Françoise Morneau
appuyé par Hélène Goulet

QU'à l'avenir, la négociation dans le secteur public, au niveau de la Fédération, se fasse à une table unique.

Amendement

Il est proposé par Maurice Plourde
appuyé par Henley Pagé

De lire "Que la table unique soit un objectif dans la négociation du secteur public au niveau de la Fédération."

ADOPTÉ

Il est proposé par Henley Pagé
appuyé par Jacques Morissette

QUE pour la négociation provinciale, les décisions pour les modes de composition de réunion, de fabrication, de consultation des conventions collectives soient entérinées au niveau de la Fédération lorsqu'elle en administre les coûts.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Négociation du secteur public (suite)
Date	Congrès de 1979 - adopté au Bureau fédéral des 1 ^{er} et 2 août 1979
Page	1 - A - 01

Il est proposé par Claude Thibault
appuyé par Françoise Morneau

QUE LA Fédération fixe le cadre et l'orientation générale de la négociation dans le secteur public et qu'elle le coordonne par ses instances.

Amendement

Il est proposé par Henley Pagé
appuyé par Fernande Quesnel

De changer "de la négociation" par "des négociations" et biffer "dans le secteur public".

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Négociations du secteur public (suite)
Date	Congrès de 1979
Page	1 - A - 01

Il est proposé par Diane Gélinas
appuyé par Jean-Marc Laprise

QUE le Congrès de la Fédération appuie intégralement les revendications du CCNSP en ce qui concerne les droits parentaux et que la Fédération en fasse un point prioritaire dans les négociations du secteur public et parapublic.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Négociation du secteur public
Date	Conseil fédéral des 31 janvier au 2 février 1985
Page	1 - A - 02

François Gagnon explique l'avant-projet de loi sur le régime de négociation. Celui-ci supprime le droit de grève sur la négociation salariale et sur les négociations locales dont il élargit le champ. Il étend aussi les pouvoirs du Conseil des services essentiels à l'ensemble du secteur public et parapublic.

ATTENDU que l'avant-projet de loi de réforme du régime de négociation dans le secteur public enlève, dans les faits, le droit de négocier aux employés du secteur public par:

- a) un décret annuel sur la rémunération,
- b) le retrait du droit de grève sur la rémunération et les objets de négociations locales,
- c) l'impossibilité de négocier, au plan provincial, toutes nos conditions de travail en instaurant unilatéralement la négociation locale sur l'organisation du travail, les mouvements de personnel et les droits syndicaux,
- d) l'étalement, dans le temps, des conventions collectives;

ATTENDU que ce projet gouvernemental, en accordant de nouveaux pouvoirs d'ordonnance au Conseil des services essentiels, pénalise encore plus sévèrement qu'actuellement les travailleuses et travailleurs en moyens de pression ou en conflits non prévus à la loi;

ATTENDU que ce projet gouvernemental vise à remplacer la véritable négociation des conditions de travail par la performance des décrets actuellement en vigueur;

ATTENDU que ce projet gouvernemental constitue une négation des principes fondamentaux que doit, selon nous, comporter le régime de négociation applicable aux employé-e-s du secteur public, soit:

- 1) négociabilité de la masse salariale
- 2) négociabilité de toutes nos conditions de travail,
- 3) capacité de négocier provincialement,
- 4) capacité, au niveau local, de faire les aménagements nécessaires aux ententes provinciales,
- 5) reconnaissance pleine et entière du droit de grève,
- 6) nécessité de parfaire les mécanismes afin d'assurer le maintien des services essentiels.

Il est proposé par Robert Duphily
appuyé par Maurice Paul

" QUE le Conseil fédéral de la FESP rejette l'avant-projet de loi sur le régime de négociation dans le secteur public et parapublic et en exige le retrait."

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Plate-forme CSN
Date	Congrès de 1979 - voté au bureau fédéral des 1 ^{er} et 2 mai 1979
Page	1 - B - 01

Il est proposé par Fernande Quesnel
appuyé par Claude Jargaille

QUE la Fédération, après consultation auprès de ses membres, adhère aux revendications de la CSN, qu'elle contribue à les enrichir et qu'elle s'engage à défendre, à l'intérieur de ces plate-formes les revendications des travailleurs qu'elle représente.

Amendement

Il est proposé par Claude Thibault
appuyé par Jacques Morissette

De biffer "après consultation auprès de ses membres".

ADOPTÉ

Sous-amendement

Il est proposé par Maurice Plourde
appuyé par Fernand Beaudry

De lire "QUE la Fédération adhère aux plate-formes de revendications de la CSN, en consultant ses membres, si besoin en est, pour contribuer à les enrichir et qu'elle s'engage à défendre à l'intérieur de ces plate-formes les revendication des travailleurs qu'elle représente."

REJETÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Ancienneté
Date	Conseil fédéral des 22 au 24 février 1980
Page	1 - C - 01

Il est proposé par Jacques Morissette
appuyé par Fernand Beaudry

QUE la FESP prenne position sur la reconnaissance de l'ancienneté et du maintien des conventions collectives en cas de fusion, expropriation et que cette position soit débattue dans tous les syndicats de la FESP et que la FESP reprenne également ce débat dans toutes les instances du mouvement syndical, afin d'en arriver à une position unitaire CSN-CEQ-FTQ.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Contrats à forfait
Date	Congrès de 1981 - rapport du C.A.P.
Page	1 - D - 01

Il est proposé par Micheline Di Tomasso
appuyé par Fernande Quesnel

QUE l'on revendique dans les conventions collectives les clauses suivantes:

- A) Tout contrat à forfait actuellement conclu entre l'employeur et un sous-contractant n'est pas renouvelé à son échéance. Une fois terminé tout contrat à forfait actuellement existant, l'employeur ne peut attribuer de travail à forfait à moins d'une entente écrite avec le syndicat.
- B) L'employeur s'engage à intégrer les employés du sous-contractant, si ceux-ci sont syndiqués, ils conservent, selon leur choix, leur convention collective ou bénéficient de la présente jusqu'à l'expiration de l'une ou l'autre. Ceux-ci transportent avec eux leur ancienneté.

Advenant le cas où les employés du sous-contractant ne sont pas syndiqués, la présente s'appliquera automatiquement. Leur date d'entrée en fonction chez le sous-contractant servira à établir leur ancienneté.

- C) Dans le cas d'une éventuelle intégration ou expropriation l'employeur reconnaît tous les droits des travailleurs qui seront intégrés, fusionnés ou expropriés et particulièrement leur droit d'ancienneté.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Pouvoir d'achat
Date	Conseil fédéral des 26 au 28 mars 1982
Page	1 - E - 01

Il est proposé par Jacques Morissette
appuyé par Michel Latour

QUE l'on ajoute aux cinq revendications fondamentales la revendication de la CSN sur le maintien du pouvoir d'achat des travailleurs grâce aux clauses d'indexation et celle sur la réduction de la semaine de travail afin de faciliter la création d'emploi.

Il est proposé par Jean-Louis Chabot
appuyé par Hélène Goulet

De scinder la proposition en deux parties.

ADOPTÉ

Il est proposé par Jacques Morissette
appuyé par Michel Latour

QUE l'on ajoute aux cinq revendications fondamentales la revendication de la CSN sur le maintien du pouvoir d'achat des travailleurs grâce aux clauses d'indexation.

ADOPTÉ

Il est proposé par Jean-Louis Chabot
appuyé par Roland Viau

De laisser sur table la proposition.

REJETÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Griefs
Date	Congrès de 1983 - adopté par le bureau fédéral, 18-19 septembre 1983
Page	1 - F - 01

Il est proposé par Ginette Guérin
appuyé par Luc Desjardins

QUE les syndicats ajoutent à leurs revendications sur la procédure de règlement des griefs et mécontentes une procédure de règlement accélérée devant un médiateur-arbitre. Celui-ci intervient rapidement auprès des parties; il agit comme enquêteur, reçoit la preuve, agit aussi comme médiateur et, à défaut d'entente, rend une décision sur le fond;

QUE les syndicats revendiquent aussi la clause-type de griefs et d'arbitrage (cf. annexe B).

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Heures supplémentaires
Date	Congrès de 1985
Page	1 - G - 01

- CONSIDÉRANT que le mouvement syndical a de tout temps revendiqué la réduction du temps travaillé afin de permettre une vie sociale, familiale décente;
- CONSIDÉRANT qu'il subsiste toujours dans nos milieux de travail un nombre d'heures considérables de travail effectuées sous différentes formes de travail supplémentaire (temps supplémentaire facultatif ou obligatoire, locations de salles, deuxième emploi chez un même employeur, etc...);
- CONSIDÉRANT qu'une diminution importante des heures travaillées en temps supplémentaires pourrait entraîner la création de nouveaux emplois permanents;
- CONSIDÉRANT que, sans une diminution considérable du temps supplémentaire, notre revendication pour la réduction de la semaine de travail (ex.: passage de 40 heures à 35 heures) perd de sa crédibilité et de son efficacité;

Il est proposé par Roland Viau
appuyé par Francine Yelle

QUE les syndicats de la FESP revendiquent dans leurs conventions collectives l'abolition du temps supplémentaire obligatoire, QUE le temps supplémentaire ne soit exécuté que dans les cas d'urgence et QU'il soit repris en temps.

QUE cette revendication doit être associée à l'engagement par l'employeur de maintenir les emplois existants et d'en créer de nouveaux.

ADOPTÉ

Amendements

Il est proposé par Yves Dumont
appuyé par Pauline Laporte

D'ajouter après les mots "qu'il soit repris en temps", les mots suivants: "au choix du salarié".

ADOPTÉ

Il est proposé par Gérard St-Martin
appuyé par Claude Savard

D'ajouter à la fin du premier paragraphe: "que le temps repris en temps le soit au taux supplémentaire".

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Heures supplémentaires (suite)
Date	Congrès de 1985
Page	1 - G - 01

CONSIDÉRANT que l'application de cette revendication (réduction du temps supplémentaire) doit tenir compte de certains critères fondamentaux: salaire décent pour toutes et tous, éviter l'augmentation de la sous-traitance, etc...;

CONSIDÉRANT qu'afin d'atteindre nos objectifs de création d'emplois, il est essentiel d'enraciner cette revendication;

Il est proposé par Francine Chaput
appuyé par Claude Savard

QUE chaque syndicat de la FESP fasse une enquête sérieuse sur le temps supplémentaire. Cette enquête inclurait les éléments suivants: nombre d'heures effectuées sous toutes les formes de temps supplémentaires, catégories et salaires de base de celles et ceux exécutant le travail supplémentaire, situation de la sous-traitance dans l'établissement, nombre d'emplois qui pourraient être créés en compensation du temps supplémentaire, etc...

QUE chaque syndicat fasse le débat dans les assemblées générales et QUE, par la suite, ce débat soit fait en secteur.

QU'à la suite de ces étapes, le Conseil fédéral fasse le point et précise la poursuite du plan de travail.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Travail précaire
Date	Congrès de 1985
Page	1 - H - 01

CONSIDÉRANT la prolifération de toutes les formes de travail précaire;
 CONSIDÉRANT que ce sont les femmes et les jeunes qui occupent principalement ces emplois à caractère précaire;

Il est proposé par Gaétan Ainey
 appuyé par Sylvain Perron

QUE l'amélioration des conditions de travail et des droits des travailleuses et travailleurs à statut précaire (temps partiel, temporaires, occasionnels, surveillants d'élèves et services de garde dans les écoles, saisonniers dans les municipalités) soit une priorité de négociation pour les syndicats de la FESP.

QUE les syndicats revendiquent dans les conventions collectives des avantages égaux et équivalents pour tous les salariés couverts par la convention, entre autres: reconnaissance et accumulation de l'ancienneté, formes de rappel au travail, vacances, congés de maladie, congés au prorata des heures travaillées, etc...

QUE les syndicats modifient, si nécessaire, leurs statuts et règlements afin que tous les salariés aient les mêmes droits.

QUE les syndicats déposent, si nécessaire, des requêtes afin de modifier le libellé des certificats d'accréditation de façon à couvrir tous les salariés sans exception et sans égard à leur statut.

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Gérard St-Martin
 appuyé par Albert Martin

De biffer au deuxième paragraphe: "... des avantages égaux et équivalents" et remplacer par les mots: "... les mêmes avantages".

REJETÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Changements technologiques
Date	Conseil fédéral du 1 ^{er} au 15 septembre 1984
Page	1 - I - 01

Il est proposé par Yves Barrette
appuyé par Jean-Marie Simard

De revendiquer le droit de négocier les changements technologiques, dès le début du processus, avant que les changements aient eu lieu, l'objectif étant de favoriser l'emploi et la qualité de vie au travail. L'accord entre les parties est conditionnel à tout changement.

ADOPTÉ

Il est proposé par Rosanne Tétreault
appuyé par René Courteau

De revendiquer une définition large des changements technologiques, incluant tous les aspects économiques, techniques et organisationnels relatifs aux projets de l'employeur.

ADOPTÉ

Il est proposé par Nicole Fortin
appuyé par Nicole Cousineau

De revendiquer le droit à l'information dès le moment où les changements technologiques sont planifiés. Ce droit implique pour l'employeur de fournir toutes les informations pertinentes au syndicat et pour le syndicat, le pouvoir d'enquêter sur toutes les conséquences éventuelles de tels changements pour les travailleuses et les travailleurs.

ADOPTÉ

Il est proposé par Georges Croteau
appuyé par Roland Vallières

De revendiquer qu'il n'y ait aucune mise à pied et la protection du volume d'emplois, ce qui suppose d'inclure dans les négociations les plans d'expansion de l'entreprise, la création de nouveaux services, la réduction du temps de travail sans perte de droits et avantages.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Changements technologiques (suite)
Date	Conseil fédéral du 13 au 15 septembre 1984
Page	1 - I - 01

Il est proposé par Claudette Larose
appuyé par Nicole Fortin

De revendiquer la réduction des formes de travail précaire: contrats à forfait, postes à temps partiel, occasionnels ou temporaires, travail à domicile.

ADOPTÉ

Il est proposé par Roland Viau
appuyé par Rosanne Tétrault

De revendiquer les choix suivants pour celles et ceux dont les emplois sont affectés par les changements technologiques: droit au déplacement sans perte de droits et avantages; droit au recyclage avec pleine compensation; retraite anticipée ou indemnité de séparation.

En amendement

Il est proposé par Jean Bouthette
appuyé par Gaétan Châteauneuf

De biffer ..."ou indemnité de séparation"

ADOPTÉ

En amendement

Il est proposé par Gaétan Châteauneuf
appuyé par Jacques Morissette

D'ajouter après "retraite anticipée": ..."avec un fonds de pension ne comprenant aucune forme de pénalité".

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Changements technologiques (suite)
Date	Conseil fédéral 13 au 15 septembre 1984
Page	1 - I - 01

Il est proposé par Nicole Cousineau
appuyé par Lucie Gastonguay

De revendiquer la qualité de vie au travail par l'enrichissement et la recombinaison des tâches, ce qui, d'un point de vue syndical, suppose le contrôle collectif des salarié-e-s sur la répartition et l'organisation du travail.

ADOPTÉ

Il est proposé par Francine Chaput
appuyé par Nicole Fortin

De revendiquer l'interdiction de toute surveillance électronique des travailleuses et des travailleurs dans leur travail et du cumul, dans les dossiers d'entreprises, d'information sur les personnes sans rapport direct avec le travail exercé (exemple: endettement, problèmes familiaux, etc...)

ADOPTÉ

Il est proposé par Ronald Potvin
appuyé par Luc Desjardins

De revendiquer le droit au recyclage ou à la formation professionnelle, sans perte de droits et avantages, à tout employé pouvant obtenir, selon les règles d'ancienneté, un poste plus qualifié au sein de l'entreprise, ou à tout employé dont le poste a été aboli, suite à un changement technologique. Que des mesures spéciales soient prises pour permettre aux femmes l'accès à ces formes de recyclage ou à la formation professionnelle.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Changements technologiques
Date	Congrès de 1985
Page	1 - I - 02

Il est proposé par Marcel Léonard
appuyé par André Lesieur

QUE la CSN et la FESP réclament une loi-cadre sur les changements technologiques, c'est-à-dire un ensemble de dispositions modifiant les diverses lois du travail, en particulier le Code du travail, la Loi sur les normes minimales de travail et les lois et règlements en santé et sécurité au travail. Dans le but de protéger l'ensemble des travailleuses et travailleurs et de favoriser la création d'emplois, cette loi-cadre devrait contenir les éléments suivants:

- 1) le droit pour les employé-e-s ou leur représentant de négocier l'implantation des changements technologiques;
- 2) le droit à l'information préalable (minimum un an) et le droit de faire enquête sur le temps de travail, sur les conséquences possibles de ces changements sur l'emploi, les conditions de travail, en matière de santé-sécurité, etc...;
- 3) le maintien du niveau de l'emploi sans perte de revenus;
- 4) une réduction du temps de travail sans perte de droits et avantages, entre autre par la réduction progressive de la semaine régulière de travail à trente-cinq (35) heures, par l'allongement de la période de vacances à un minimum de quatre (4) semaines et par l'abolition du temps supplémentaire obligatoire, réduction du temps supplémentaire et ce temps supplémentaire devra être payé en temps plutôt qu'en argent;
- 5) la retraite facultative dès l'âge de cinquante-cinq (55) ans sans perte de revenus; cette retraite pouvant être progressive ou totale, au choix de l'employé-e;
- 6) une politique de formation générale et professionnelle aux adultes et l'institution d'un programme de congé-éducation payé dans le cadre de programmes établis par entente entre l'employeur, le syndicat ou le représentant des employé-e-s;
- 7) le droit de toutes et tous à une formation générale à tous les niveaux d'éducation afin d'assurer aux futurs travailleuses et travailleurs une plus grande indépendance face aux changements du marché du travail;
- 8) des dispositions spéciales afin de privilégier l'accès des femmes à la formation générale professionnelle et aux emplois qualifiés;

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Changements technologiques (suite)
Date	Congrès de 1985
Page	1 - I - 02

- 9) en matière de santé-sécurité, compte tenu des effets multiples et souvent à long terme des changements technologiques (problèmes de stress, charge mentale, épuisement nerveux, etc), une définition plus large et positive de la santé, fondée sur "l'état de bien-être physique, mental des personnes", telle que proposée par l'Organisation mondiale de la santé et l'instauration de services de nature préventive accessibles aux travailleuses et travailleurs (par les CLSC, par exemple);
- 10) le droit au retrait préventif dès qu'il y a présomption de risques pour la femme enceinte ou qui allaite;
- 11) l'adaptation des équipements, postes de travail, etc., aux besoins d'ordre physique, psychologique, social des personnes et l'interdiction de tout critère de sélection du personnel ou de congédiement administratif fondé sur des problèmes d'adaptation;
- 12) une réglementation précise concernant les nouveaux problèmes entraînés par les changements technologiques (éclairage, posture, utilisation des machines, temps de pause, etc.) et, en particulier, par l'utilisation des écrans cathodiques;
- 13) le droit à la formation et la préparation des travailleuses et travailleurs à une retraite sans perte de salaire dont le contenu sera soumis à une entente entre les parties;
- 14) la création d'un fonds spécial de recherche mis à la disposition de représentants des travailleuses et travailleurs et financé à même un prélèvement sur les revenus des entreprises afin de financer des recherches sur les effets des changements technologiques sur la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs.

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Yves Dumont
appuyé par Gaétan Ainey

De modifier le point 4), à la fin, de la façon suivante: "... et ce temps supplémentaire devra être payé ou remis en temps au choix des salarié-e-s".

ADOPTÉ

Sous-amendement

Il est proposé par Francine Chaput
appuyé par Roland Charpentier

D'ajouter "... et ce temps supplémentaire, réduit aux seuls cas d'urgence, devra être payé..."

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Négociations
Date	Congrès de 1983 - adopté par le bureau fédéral 18-19 août 83
Page	1 - J - 01

CONSIDÉRANT que les initiatives régionales de regroupements de syndicats afin de mieux se coordonner dans les négociations semblent donner des résultats positifs;

CONSIDÉRANT plus que jamais la nécessité de se regrouper à tous les niveaux pour renforcer notre rapport de force;

Il est proposé par Nelson Côté
appuyé par Marcel Gauthier

QUE la Fédération continue d'appuyer les regroupements de négociation aux niveaux régional et sectoriel (s'il y a lieu);

QUE les expériences existantes soient diffusées;

QUE les délégués régionaux et les autres officiers de la Fédération, participent plus particulièrement aux regroupements existants;

QUE les délégués régionaux et les conseillers syndicaux suscitent des rencontres de syndicats d'un même secteur en négociation.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIKES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Négociations
Date	Congrès de 1993
Page	1 - J - 02

Il est proposé par Gaétan Châteauneuf
appuyé par Henri Massé

Que le 18^e Congrès de la FEESP siège à huis clos pour le débat sur le projet de loi 102.

(Avant l'adoption du huis clos, la présidente fait préciser au proposeur le sens qu'il donne à ce huis clos, c'est-à-dire l'exclusion de toute personne visiteuse et de toute personne fraternelle.)

ADOPTÉ

Il est proposé par Ginette Favreau
appuyé par Norbert Tremblay

De recevoir le rapport sur le contenu des projets de loi 102 et 198.

ADOPTÉ

Après de multiples amendements et des procédures fort complexes qui ont quand même facilité le débat, voici le texte de la proposition amendée qui a été adoptée :

QUE le congrès de la FEESP exige le retrait du projet de loi 102.

QUE le congrès de la FEESP adopte le plan d'action suivant et que les secteurs prennent les mesures nécessaires pour y donner suite :

- 1) QUE tous les syndicats de la FEESP touchés par ce projet de loi s'engagent à se retirer des comités locaux paritaires sur l'organisation du travail;
- 2) QUE tous les syndicats de la FEESP touchés par ce projet de loi acheminent à la fédération toutes les informations nécessaires à la dénonciation des administrations locales qui gaspillent les fonds publics et que les informations reçues soient acheminées aux secteurs concernés;
- 3) QUE tous les syndicats de la FEESP touchés par ce projet de loi s'engagent formellement à ne pas négocier de récupération de 1 % avec leurs vis-à-vis patronaux;
- 4) QUE les assemblées générales des syndicats concernés soient convoquées de toute urgence dès la semaine prochaine afin de se prononcer sur des mandats de moyens de pression et d'arrêts de travail et que les assemblées générales prévoient une délégation pour le congrès spécial de la CSN;
- 5) QUE les mandats de moyens de pression et d'arrêts de travail s'exercent dans le cadre d'une stratégie d'alliance la plus large possible et que soit prévu un lieu de coordination intersectoriel à la FEESP et à la CSN pour la réalisation de ces mandats.

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Négociations
Date	Conseil fédéral – avril 1994
Page	1 - J - 03

Il est proposé par André Beauchemin
appuyé par Claire Gendron

De recevoir le «Bilan des syndicats de la FEESP des effets de la loi 102», à l'exclusion des recommandations.

ADOPTÉ

Il est proposé par Gilles Leblanc
appuyé par France Couillard

Dans l'éventualité où un autre projet de loi attaquant les droits liés à la négociation se dessinerait, que la fédération :

- A) Mette sur pied le plus rapidement possible un lieu de coordination fédérale avec les personnes représentant les secteurs concernés;
- B) Mette en place un bulletin d'information régulier pour les syndicats;
- C) S'assure que les mécanismes de fonctionnement des syndicats du secteur public soient compris par ceux du secteur privé, et vice versa;
- D) Réunisse le plus tôt possible les syndicats afin de dégager les mandats nécessaires à la poursuite des opérations.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Négociations
Date	Congrès d'avril 2000
Page	1 - J - 04

Il est proposé par Serge Lemelin
appuyé par Noëlla Deschênes

D'adopter la recommandation du comité synthèse à l'effet d'adopter la proposition principale.

CONSIDÉRANT l'existence de disparité de traitement envers les jeunes dans certaines conventions collectives;

CONSIDÉRANT que ces disparités entraînent de la discrimination envers les jeunes;

CONSIDÉRANT que la négociation est le seul moyen à notre disposition pour éliminer cette discrimination;

QUE les syndicats considèrent comme prioritaire l'élimination de clauses discriminatoires qui ont tendance à toucher plus particulièrement les jeunes et s'engagent à résister à toute attaque patronale allant dans ce sens.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUE DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Régimes de retraite
Date	Bureau fédéral - novembre 1993
Page	1 - K - 01

Il est proposé par Louise Desjardins
appuyé par Francine Saint-Pierre

D'adopter la recommandation du comité de synthèse concernant la proposition 7.1 :

QUE les syndicats de la FEESP demandent en priorité, dans leur prochaine négociation, l'amélioration des régimes de retraite afin de trouver des formules favorisant la retraite anticipée, sans réduction actuarielle pour les membres concernés;

QUE les syndicats négocient une protection du pouvoir d'achat des membres retraités pour la durée de leur retraite.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Amendement 1

Il est proposé par Gaétan Châteauneuf
appuyé par Denis Marcoux

D'adopter l'amendement de l'atelier 1 à l'effet d'ajouter un alinéa : «Que les syndicats de la FEESP s'approprient les dimensions sociales, politiques et financières entourant la retraite et, qu'à ce titre, la FEESP encourage les syndicats à nommer un comité ou un responsable à la retraite.»

ADOPTÉ

Sous-amendement

Il est proposé par Marjolaine Côté
appuyé par Lyne Garon

De biffer les mots : «un comité ou...».

REJETÉ

Sous-amendement

Il est proposé par Claude Riendeau
appuyé par Daniel Rivard

De remplacer «nommer» par «former» et d'ajouter après le mot «ou» le mot «nommer».

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Régimes de retraite (suite)
Date	Bureau fédéral - novembre 1993
Page	1 - K - 01

Amendement 2

Il est proposé par Claude Riendeau
appuyé par Lyne Garon

D'adopter l'amendement de l'atelier 2 de biffer au premier paragraphe «*en priorité*».

REJETÉ

Il est proposé par Gaétan Châteauneuf
appuyé par Camil Bélisle

D'adopter la nouvelle proposition de l'atelier 3 :

«Considérant que les contributions de l'employeur sont du salaire différé, que les syndicats de la FEESP revendiquent l'administration de leur régime de retraite.»

ADOPTÉ

Il est proposé par Gaétan Châteauneuf
appuyé par Daniel Rivard

D'adopter la nouvelle proposition de l'atelier 5 :

«Que la FEESP exige la mise sur pied d'un comité confédéral concernant les régimes de retraite privés et publics pour élaborer une plate-forme de revendications afin d'intervenir adéquatement à ce niveau.»

ADOPTÉ

Il est proposé par Gaétan Châteauneuf
appuyé par Jean-François Lajoie

D'adopter la nouvelle proposition de l'atelier 5 :

«Que les surplus accumulés dans les régimes de retraite servent uniquement à améliorer les conditions de retraite des retraités et futurs retraités.»

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Régimes de retraite
Date	Congrès d'avril 2000
Page	1 - K - 02

Il est proposé par Danielle Beaulieu
appuyé par André Lajoie

D'adopter la recommandation du rapport du comité exécutif telle qu'elle a été reformulée par le comité synthèse.

CONSIDÉRANT les attaques des employeurs visant à s'approprier les surplus générés par les régimes de retraite;

CONSIDÉRANT la complicité du gouvernement en ce sens avec le dépôt du projet de loi 102 modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite;

CONSIDÉRANT les positions adoptées par les instances FEESP visant à une utilisation des surplus pour améliorer la rente des participantes et participants et les modalités menant à la retraite;

CONSIDÉRANT la position du Conseil confédéral de décembre 1998 invitant les syndicats de la CSN à mettre en place des associations de retraités afin de collaborer avec ces dernières dans le cadre des négociations sur les questions relatives à la retraite;

- 1) QUE les syndicats prévoient, lors des renouvellements de conventions collectives, des dispositions visant à s'assurer d'un réel contrôle syndical sur l'utilisation de tout surplus dans leurs régimes de retraite.
- 2) QUE les syndicats facilitent la mise en place d'associations de retraitées et retraités et collaborent avec celles-ci tout en demeurant le seul et unique mandataire dans la négociation des régimes de retraite.
- 3) QUE la FEESP et la CSN dénoncent publiquement les effets que le projet de loi 102 pourrait avoir sur les régimes complémentaires de retraite.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Régimes de retraite (suite)
Date	Congrès d'avril 2000
Page	1 - K - 02

Il est proposé par Pierre Prigent
appuyé par Richard Saumur

D'adopter la nouvelle proposition du comité synthèse.

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi 102 modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite;

CONSIDÉRANT les besoins grandissants de formation sur les régimes de retraite pour les personnes siégeant sur les comités de retraite;

Que la FEESP mette sur pied des sessions de formation sur les régimes complémentaires de retraite pour les personnes siégeant aux comités de régime de retraite.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Régimes de retraite (suite)
Date	Congrès d'avril 2000
Page	1 - K - 02

Il est proposé par Normande Côté
appuyé par Andrée Côté

QUE le 21^e Congrès dénonce le projet de loi 102 sur les surplus des régimes de retraite.

QUE chaque syndicat s'engage à faire connaître son désaccord aux députés provinciaux de leur comté en leur faisant parvenir une copie de la lettre de dénonciation du projet de loi 102.

QUE la fédération et les secteurs concernés suivent de près la campagne pour le retrait du projet de Loi 102.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Régimes de retraite
Date	Congrès d'avril 2002
Page	1 - K - 03

Il est proposé par Jean-Claude Landry
appuyé par Maurice Richard

De recevoir la présentation de la pochette pour les responsables du dossier de la retraite dans les
syndicats.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Libérations syndicales
Date	Congrès de 1989
Page	1 - L - 01

Il est proposé par Ronald Potvin
appuyé par Alain Lavoie

QUE le 16^e Congrès de la FEESP appuie inconditionnellement Pierre Prigent du Syndicat des cols bleus de Valleyfield-CSN. Dans ce sens, la FEESP fera des pressions auprès de son employeur, la ville de Valleyfield, pour obtenir gain de cause dans sa lutte pour la liberté d'action syndicale. Cet engagement de la FEESP s'étendra à toute autre personne militante aux prises avec des problèmes similaires. Pour appuyer cette position, chaque syndicat de la Fédération enverrait une lettre au Maire de la municipalité de Valleyfield dénonçant cette entrave aux droits de représentation syndicale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Adresse : Maire Gaétan Rouse
Municipalité de Valleyfield
61, Sainte-Cécile
Valleyfield

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Libérations syndicales
Date	Congrès de juin 2003
Page	1 - L - 02

Il est proposé par Christian Vézina
appuyé par Guy Dessureault

QUE les syndicats et les secteurs concernés introduisent et négocient à la hausse le temps de libération syndicale aux frais de l'employeur dans leur convention collective pour les militantes et militants de leur syndicat.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Clauses <i>orphelin</i>
Date	Congrès spécial 30 novembre, 1 ^{er} et 2 décembre 1998
Page	1 - M - 01

Il est proposé par Gaétan Châteauneuf
appuyé par Réjean Desgroseillers

QUE la FEESP, de concert avec les instances de la CSN, mette tout en œuvre afin de faire en sorte d'éliminer les clauses *orphelin* dans toutes les conventions collectives des syndicats de la Fédération et de la CSN.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Prestations du FDP
Date	Congrès de 1991
Page	1 - N- 01

Il est proposé par Robert Fontaine
appuyé par Claude Riendeau

De mandater la FEESP à faire les démarches nécessaires dans les étapes préparatoires au 56e Congrès de la CSN afin que les prestations du FDP soient augmentées progressivement en fonction de la durée des conflits.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Premier amendement

Il est proposé par Alain Lavoie
appuyé par Daniel Rivard

D'adopter l'amendement de l'atelier 4 à l'effet d'ajouter: "et qu'un rapport de ces démarches soit fait au conseil fédéral précédant le congrès de la CSN".

ADOPTÉ

Deuxième amendement

Il est proposé par Pierre Lirette
appuyé par Roland Favreau

D'adopter l'amendement de l'atelier 2 à l'effet d'ajouter : "D'envisager également la possibilité de réduire le délai au cours duquel le ou la gréviste ne reçoit aucune prestation du FDP.""

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Conseil fédéral des 31 octobre et 1 ^{er} novembre 1981
Page	1 - O - 01

Syndicat des travailleurs(euses) de Holiday Maintenance

La secrétaire du Syndicat des travailleurs (euses) de Holiday Maintenance explique leur conflit. Il s'agit de travailleurs de l'entretien ménager qui ont perdu leurs emplois suite à un changement de sous-contractants.

CONSIDÉRANT qu'une des priorités du mouvement est la syndicalisation des femmes et des immigrants, priorité qui s'est concrétisée entre autre par une campagne de syndicalisation dans l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'ensemble des travailleurs de l'entretien ménager de l'issue du conflit de Holiday Maintenance;

Il est proposé par Pierre Rodrigue
appuyé à l'unanimité

QUE le conseil fédéral exige une intervention rapide du Ministre Marois afin qu'il fasse appliquer l'article 45 du Code de travail tel qu'interprété par le Juge Robert Burns;

QUE le Conseil fédéral dénonce la complicité des institutions publiques, plus particulièrement le ministre des travaux publics du Canada, et considère que les institutions publiques (gouvernements, maisons d'éducation, de santé, etc...) devraient comme condition avant d'accorder un contrat, exiger que le sous-traitant embauche les employés du précédent sous-traitant et reconnaisse le syndicat, s'il existe;

QUE le Conseil fédéral souligne à l'Association des travailleurs Grecs l'importance de l'appui et de la solidarité qu'elle manifeste envers les travailleurs du Syndicat de Holiday Maintenance.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Rapport du secteur transport au conseil fédéral des 26-28 mars 1982
Page	1 - O - 02

Transport adapté de Québec

Il est proposé par Normand Beauchamp
appuyé par Claudette Légaré

QUE la FESP appuie les onze travailleurs congédiés du transport adapté de Québec et, en ce sens, que l'on prenne tous les moyens, dans chacun de nos syndicats, pour les soutenir financièrement.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité (suite)
Date	Rapport du secteur du transport au conseil fédéral des 26-28 mars 1982
Page	1 - O - 02

CTCUM

Il est proposé par Claude Thibault
appuyé par Claudette Légaré

QUE le Conseil fédéral de la FESP exige l'abolition de la Loi 47, l'arrêt des procès, l'annulation des condamnations, l'abandon et le retrait de toutes les poursuites contre les employés de la CTCUM et leurs syndicats.

ADOPTÉ

Il est proposé par Micheline Di Tomaso
appuyé par Claudette Légaré

QUE les délégués s'engagent à faire signer dans leurs syndicats la pétition des travailleurs de la CTCUM, pétition qui demande l'arrêt des poursuites et la levée des condamnations et qu'ils s'engagent à diffuser éventuellement les dossiers noirs des syndicats sur l'administration de la CTCUM.

ADOPTÉ

Il est proposé par Nicole Daigle
appuyé par Micheline Di Tomaso

QUE le Conseil fédéral de la FESP demande à la CSN de mettre toutes les ressources pour appuyer au maximum les travailleurs de la CTCUM.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Conseil fédéral des 15-16 octobre 1982
Page	1 - O - 03

CTCUM

Jacques Morissette résume la situation dans le dossier de négociations des employés d'entretien de la CTCUM.

Il est proposé par Jacques Morissette
appuyé par Gilles Noël

QUE la FESP donne un appui inconditionnel et public aux revendications et à la lutte des travailleuses et travailleurs d'entretien à la CTCUM.

La FESP approuve la lutte des travailleuses et travailleurs de la CTCUM pour l'amélioration de leurs conditions de travail et n'accepte pas les reculs que la CTCUM veut leur imposer, particulièrement l'appauvrissement salarial et la perte de la clause d'indexation.

QUE cette prise de position soit distribuée dans tous les syndicats affiliés et particulièrement à l'assemblée générale du syndicat de l'entretien qui doit avoir lieu le dimanche 17 octobre 1982.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Congrès de 1983
Page	1 - O - 04

Transport de Montréal

ATTENDU l'attitude de mépris envers le 13^e Congrès de la FESP et plus particulièrement envers sa présidente dans un éditorial de Vincent Prince dans le Journal "LA PRESSE" du 25 mai 1983;

ATTENDU l'attitude de mépris envers les travailleuses et travailleurs du Syndicat du Transport de Montréal, et plus particulièrement envers sa direction démocratique élue;

ATTENDU l'attitude de mépris envers la CSN et le mouvement syndical en général;

Il est proposé par Robert Duphily
appuyé par Gilles Claveau

QUE la FESP et la CSN dénoncent publiquement l'éditorial de Vincent Prince dans "LA PRESSE" du 25 mai 1983 et réaffirment leur appui inconditionnel à la lutte des travailleuses et travailleurs de la CTCUM, tel que voté unanimement lors de l'ouverture du présent Congrès.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité (suite)
Date	Congrès de 1983 (congédiement, suspension, tutelle)
Page	1 - O - 04

Transport de Montréal

- ATTENDU que les travailleurs et les travailleuses du Syndicat du Transport de Montréal (CTCUM-entretien) CSN sont victimes de harcèlement et de répression sur les lieux de travail depuis plusieurs mois;
- ATTENDU que débrayage du 10 mai 1983 était une riposte tout à fait légitime dans ce contexte;
- ATTENDU que la CTCUM a toujours cherché à écraser le syndicat plutôt que de trouver des solutions aux problèmes vécus par ses travailleuses et travailleurs;
- ATTENDU que le gouvernement du Québec a, de nouveau, de par la loi 16, matraqué un groupe de travailleuses et travailleurs en lutte;
- ATTENDU que de plus, cette loi impose une tutelle à un syndicat dont le fonctionnement démocratique ne saurait être mis en doute, sauf par les laquais du pouvoir;
- ATTENDU que les congédiements et les suspensions, sans compter les poursuites judiciaires imposés par l'employeur, reflètent bien la volonté de Laurence Hanigan et du gouvernement du Parti québécois avec ses tuteurs, de briser le Syndicat du Transport de Montréal;

Il est proposé par Pierre Lanouette
appuyé par Ronald Potvin

QUE le Congrès de la Fédération des employés de services publics inc. (CSN)

- 1) Dénonce la Loi 16 adoptée par le gouvernement du Parti québécois et les recours aux injonctions par la CTCUM;
- 2) Exige le retrait immédiat de la Loi 16 et de toutes les poursuites prises à l'encontre des militant-e-s et du Syndicat du transport de Montréal;
- 3) Exige l'annulation des congédiements et des suspensions imposés aux membres du Syndicat du transport de Montréal;
- 4) Exige la levée immédiate de la tutelle imposée au Syndicat du transport de Montréal car cette tutelle est une attaque directe aux droits démocratiques les plus fondamentaux;
- 5) Exige la démission de Laurence Hanigan, P.D.G. de la CTCUM, dont l'attitude anti-syndicale et provocatrice a entraîné une sérieuse dégradation des conditions et des relations de travail à la CTCUM;

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité (suite)
Date	Congrès de 1983 (congédiement, suspension, tutelle)
Page	1 - O - 04

Transport de Montréal

- 6) QU'une campagne massive d'information et de sensibilisation soit lancée dans l'ensemble du mouvement, donc inter-centrales dans la mesure du possible, et que la CSN porte cette cause dans toutes les tribunes nationales et internationales où elle est présente;
- 7) QU'une pétition soit diffusée très largement, pétition dont le texte est en annexe;
- 8) QU'un fonds de solidarité des travailleuses et travailleurs du transport de Montréal soit mis sur pied par la FESP, la CSN et le Conseil central de Montréal, afin d'aider les travailleuses et travailleurs de la CTCUM à recouvrer leurs libertés syndicales;
- 9) QU'un Comité national de défense des travailleuses et travailleurs de la CTCUM soit mis sur pied afin de coordonner cette campagne.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Camil Belisle
appuyé par Roberto Primatel

QUE les débats sur la question de privilège concernant le Syndicat du Transport de Montréal se tiennent à huis clos.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Conseil fédéral 10 au 12 novembre 1983
Page	1 - O - 05

C T C U M

Pierre Lanouette dresse un bref bilan de la campagne d'appui au Syndicat du transport de Montréal dans sa lutte pour la levée de la tutelle et la réintégration des 19 congédiés. 260 syndicats ou organismes, dont 42 de la Fédération ont contribué à la campagne de financement; le Fonds d'appui a recueilli environ \$25,000 et la pétition compte plus de 8,000 noms.

Jacques Morissette résume la situation dans le syndicat et sur les lieux de travail.

Il est proposé par Camil Bélisle
appuyé par Micheline Di Tomaso

QUE le Conseil fédéral réitère l'invitation faite aux syndicats de la Fédération de participer à la campagne d'appui au syndicat du Transport de Montréal pour la levée de la tutelle et la réintégration des 19 congédiés et que la CSN fasse de cette campagne une de ses priorités.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Conseil fédéral des 31 janvier au 2 février 1985
Page	1 - O - 06

Fonctionnaires municipaux de St-Léonard

ATTENDU que, lors d'un party de bureau qui a eu lieu à la municipalité de St-Léonard, des femmes, membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux, ont eu à subir des gestes choquants et des paroles offensantes de la part d'un directeur de service;

ATTENDU que ces femmes vont probablement entreprendre des démarches judiciaires;

ATTENDU que le camarade Claude Jargaille a été suspendu pour quatre (4) mois parce qu'il est intervenu pour faire cesser ce comportement;

Il est proposé par Lucie Gastonguay
appuyé par Fernand Valiquette

QUE le Conseil fédéral apporte son soutien au Syndicat des fonctionnaires municipaux de St-Léonard dans sa lutte pour obtenir le respect de l'intégrité physique et morale des femmes, ainsi que la reconnaissance du droit de représentation syndicale.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Congrès de 1985
Page	1 - O - 07

Transport routier du Saguenay - Lac-Saint-Jean

- CONSIDÉRANT que le Syndicat du Transport Routier (CSN) du Saguenay/Lac St-Jean, regroupant cent quatre-vingts (180) membres, a mis sur pied un comité de survie des employés du Transport routier;
- CONSIDÉRANT que le Syndicat du Transport Routier (CSN), par le biais du comité de survie, a élargi ses appuis des trois cents (300) membres des "Teamsters" des différentes compagnies de transport du Saguenay/Lac-St-Jean;
- CONSIDÉRANT que, depuis l'adoption de la Loi 31 en 1981, on constate une perte importante d'emplois dans le transport routier et ce, dû à un manque de respect des lois et des règlements du transport routier et ce, partout au Québec;
- CONSIDÉRANT que, depuis ce temps, on constate qu'au Saguenay/Lac-St-Jean, 60% du transport routier est fait de façon illégale, ce qui devrait se comparer avec l'ensemble de la situation au Québec;
- CONSIDÉRANT que l'on peut compter deux (2) emplois syndiqués perdus par un (1) seul transporteur "pirate", vu que ceux-ci travaillent de 70 à 90 heures par semaine;
- CONSIDÉRANT que le 2 juin dernier, une manifestation organisée par Syndicat du Transport Routier (CSN) à Jonquière a réussi à regrouper quelques centaines d'employés de ce secteur;

Il est proposé par Marcel Gauthier
appuyé par Yvan Dupéré

QUE le Congrès de la FESP donne son appui à la lutte entreprise par le Syndicat du Transport Routier (CSN).

QUE la FESP débattre de la question à un prochain Conseil confédéral pour sensibiliser la CSN à cette question.

QUE la FESP étudie la possibilité avec la CSN de donner à ce dossier un élargissement au niveau de chaque région.

QUE la FESP demande à la CSN de mettre des efforts particuliers pour permettre aux travailleurs membres des "Teamsters" de s'organiser en vrai syndicat et ce, par la mise sur pied d'une vaste campagne d'organisation de ces travailleurs dans chaque région et à la grandeur du Québec.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Conseil fédéral 30-31 octobre et 1 ^{er} novembre 1986
Page	1 - O - 08

Manoir Richelieu

Il est proposé par Camil Belisle
appuyé à l'unanimité

QUE le Conseil fédéral donne tout son appui à la campagne de solidarité pour les syndiqué-e-s du Manoir Richelieu et donc, que l'on recommande aux syndicats de la FEESP:

- 1) de participer activement au boycott des motels Universel,
- 2) de soutenir, à raison de 0,25\$ par membre par semaine, la lutte que mènent les travailleurs et travailleuses du Manoir Richelieu et ce, pour la durée du conflit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Congrès de 1987
Page	1 - O - 09

Victor Regalado

Cette question de privilège est présentée aux délégué-e-s par Luis Alfaro. Il explique la situation du journaliste salvadorien, Victor Regalado, réfugié politique.

- ATTENDU que, depuis cinq ans, Victor Regalado, journaliste salvadorien réfugié politique, cherche à se défendre contre l'étiquette qui lui a été accolée par le gouvernement canadien de "menace" pour le Canada;
- ATTENDU que, depuis cinq ans, le gouvernement canadien s'est montré incapable de démontrer en quoi M.. Regalado serait une "menace" pour le Canada;
- ATTENDU que le gouvernement s'apprête à exécuter l'ordonnance d'expulsion de M. Victor Regalado;
- ATTENDU que nous trouvons inconcevable qu'une situation de ce genre, portant atteinte aux droits et libertés fondamentales, puisse perdurer dans un état démocratique tel le Canada;

Il est proposé par Gilles Turcotte
appuyé par Jocelyne Boyer

QU'il soit résolu que, dans le cadre de la campagne "Justice pour Victor Regalado", le Congrès de la FEESP invite chacun de ses syndicats membres à s'impliquer dans la campagne de la façon suivante:

- 1) une lettre d'appui à Victor Regalado, revendiquant pour lui le droit à une défense pleine et entière ou son statut de résident canadien, envoyée à M. Benoit Bouchard, à M. Brian Mulroney, au député fédéral local et au Comité d'appui Victor Regalado;
- 2) signer et faire circuler la pétition pour Victor Regalado et la retourner promptement au Comité d'appui;
- 3) une contribution financière au Fonds Victor Regalado;
- 4) pour les syndicats de la région de Montréal, envoyer si possible un ou une délégué-e à la Vigile "Justice pour Regalado" le 15 juin, lors du quatrième rendez-vous de Victor avec l'Immigration (980, rue Guy à 10 h 00);
- 5) envoyer un télégramme à M. Bouchard, le 12 juin 1987, le vendredi avant le quatrième rendez-vous de Victor Regalado avec l'Immigration et dont le texte est: "GARDONS REGALADO!".

ADOPTÉ

Il est proposé par Robert Foucault
appuyé par Fernand Valiquette

QUE la FEESP envoie une contribution financière de 100,00\$ au Comité d'appui Regalado.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité (suite)
Date	Congrès de 1987
Page	1 - O - 09

Manoir Richelieu et exécutif de la CSN

CONSIDÉRANT la campagne de discrédit menée par la S.Q. contre la CSN;
 CONSIDÉRANT les attaques répétées envers le président de la CSN;

Il est proposé par Camil Belisle
 appuyé à l'unanimité

QUE le 15^e Congrès de la FEESP réaffirme sa fierté de faire partie de la CSN;

QU'il réitère sa confiance envers l'exécutif de la CSN et son président, Gérald Larose;

QU'il maintienne son appui aux travailleuses et travailleurs du Manoir Richelieu;

de plus,

QU'il invite les syndicats affiliés à la FEESP à signifier leur appui et leur solidarité à la CSN et à son exécutif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Conseil fédéral des 11-12 décembre 1987
Page	1 - O - 10

Manoir Richelieu

Suite à un exposé de la situation dans ce conflit de travail par la présidente du syndicat, Louiselle Pilote,

Il est proposé par l'exécutif de la FEESP
appuyé à l'unanimité

QUE le Conseil fédéral réitère son appui à la lutte que mènent les travailleuses et travailleurs du Manoir Richelieu pour l'obtention de leurs emplois qu'il incite les syndicats qui n'ont pas encore participé à la campagne de solidarité du 0,25\$ par membre, par semaine, à entreprendre le débat dans les plus brefs délais en assemblée générale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Conseil fédéral 12-14 mai 1988
Page	1 - O - 11

Manoir Richelieu

Une officière du syndicat, Thérèse Godin, informe les délégué-e-s de l'évolution du conflit et de la nécessité pour le syndicat de pouvoir compter sur la campagne d'aide volontaire du 0,25\$, par semaine, par membre.

Il est proposé par Marc Dubé
appuyé par Lyne Garon

QUE le conseil fédéral réitère son appui à la lutte que mènent les travailleuses et travailleurs du syndicat du Manoir Richelieu pour l'obtention de leurs emplois et qu'il incite les syndicats qui n'ont pas encore participé à la campagne de solidarité du 0,25\$, par semaine, par membre, à entreprendre le débat dans les plus brefs délais en assemblée générale.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Congrès de 1989
Page	1 - O - 12

Syndicats en conflit

Il est proposé par Jocelyne Boyer
appuyé par Francine Maheux

QUE tous les syndicats de la FEESP prévoient des sommes dans leur budget pour verser un minimum de 10\$ de solidarité aux syndicats CSN en conflit.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Conseil fédéral de 1996
Page	1 - O - 13

Syndicat des travailleuses et travailleurs du Mont Sacré-Cœur

Il est proposé par André Legault
appuyé à l'unanimité

QUE le conseil fédéral réitère son appui sans limite à la lutte des travailleuses et des travailleurs du Mont-Sacré-Cœur ;

QU'un don de solidarité de 200\$ soit versé au syndicat.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Congrès de septembre 1997
Page	1 - O - 14

S.T.T. de la Scierie Grand-Remous (CSN)

Il est proposé par Daniel Rivard
appuyé à l'unanimité

QUE le 20^e Congrès donne son appui inconditionnel au syndicat des travailleuses et travailleurs de la scierie Grand-Remous, en lock-out depuis sept mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S.T. de Sani-Mobile Côte-Nord (CSN)

Il est proposé par Yves Veillette
appuyé à l'unanimité

QUE le 20^e Congrès donne son appui inconditionnel au syndicat des employés de Sani-Mobile Côte-Nord en grève depuis le 24 août 1997.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S.T.T. municipaux de Saint-Marc-des-Carières (CSN)

Il est proposé par Jean-Denis Ducharme
appuyé à l'unanimité

QUE le 20^e Congrès appuie la lutte que le syndicat des travailleuses et des travailleurs de Saint-Marc-des-Carières a menée et le félicite pour le règlement obtenu après huit mois de grève.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Congrès spécial sur les finances du 30 novembre et 1 ^{er} et 2 décembre 1998
Page	1 - O - 15

Il est proposé par Johanne Cadieux
appuyé par Daisy Raymond

QUE le congrès de la FEESP appuie le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Maison-mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, en lock-out depuis le 15 janvier 1998.

ADOPTÉ

Il est proposé par Marie Méthot
appuyé par Gilles Monier

QUE le congrès de la FEESP appuie les travaux de LEUCAN auprès des enfants atteints de cancer et que la somme de 2 620 \$ soit versée à cet organisme pour permettre à des familles dans le besoin d'envoyer leurs enfants au camp d'été 1999.

ADOPTÉ

Il est proposé par Gaétan Châteauneuf
appuyé par Jean Simon

QUE le congrès de la FEESP appuie la demande d'organisation entreprise par la CSN et la FEESP auprès des camionneurs en vue de recruter de nouveaux membres dans le Syndicat national du transport routier.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Conseil fédéral de 1999
Page	1 - O - 16

STL

- CONSIDÉRANT l'arrêt de travail spontané des chauffeuses et chauffeurs d'autobus de la Société de Transport de Laval (STL) le mardi 27 avril 1999 ;
- CONSIDÉRANT que les événements donnant lieu à cet arrêt de travail résultent d'une accumulation de mécontentement des travailleuses et des travailleurs ;
- CONSIDÉRANT l'effort consenti par les chauffeuses et chauffeurs d'autobus de la STL de 5,2 millions de dollars à l'automne 1998 alors qu'ils n'étaient pas en processus de renouvellement de la convention collective ;
- CONSIDÉRANT que depuis la signature de cette entente, la direction de la STL ne cesse de détériorer le climat de travail et contrevient fréquemment à la convention collective ;
- CONSIDÉRANT que la STL a demandé l'intervention du Conseil des services essentiels ;
- CONSIDÉRANT que le Conseil des services essentiels a ordonné le retour au travail et s'est gardé juridiction pour déterminer les dommages ;
- CONSIDÉRANT que le Conseil des services essentiels a recommandé la mise en place d'un comité spécial ;

Il est proposé par Gaétan Châteauneuf
appuyé par Luc Desjardins

QUE le conseil fédéral de la FEESP :

- . donne son appui aux chauffeuses et chauffeurs d'autobus de la STL ;
- . dénonce l'attitude de la STL, particulièrement Gaétan Turbide directeur général, qui ne cesse de détériorer le climat de travail chez les chauffeuses et chauffeurs d'autobus ;
- . dénonce l'intervention du Conseil des services essentiels qui fait porter tout le fardeau de l'arrêt de travail sur le dos des chauffeuses et chauffeurs d'autobus de la STL ;
- . appui la revendication des chauffeuses et chauffeurs d'autobus de la STL dans le but d'obtenir la médiation préventive.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité (suite)
Date	Conseil fédéral de 1999
Page	1 - O - 16

Syndicat des employés municipaux de Rimouski

Il est proposé par Pierre Prigent
appuyé par Yves Veillette

QUE le conseil fédéral donne son appui inconditionnel au Syndicat des employés municipaux de Rimouski (cols blancs).

ADOPTÉ

Syndicat du site d'enfouissement sanitaire de Champlain

Il est proposé par Suzie Bergeron
appuyé par Marie Méthot

QUE le conseil fédéral donne son appui inconditionnel au Syndicat du site d'enfouissement sanitaire de Champlain.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Congrès de 2000
Page	1 - O - 17

Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie - Section St-Barnabé

Il est proposé par Renée Pouliot
appuyé par Linda Christofferson-Dugré

QUE le 21^e Congrès donne son appui inconditionnel aux travailleurs de la section St-Barnabé en grève depuis septembre 1999.

ADOPTÉ

Municipaux de Rimouski

Il est proposé par Jean Prud'Homme
appuyé par Daniel Ouellet

QUE le 21^e Congrès donne son appui inconditionnel à la lutte des travailleurs de la section aéroport du Syndicat des employés municipaux de Rimouski qui sont en grève depuis le 8 février 1999.

ADOPTÉ

Syndicat des travailleurs de Cargill

QUE le 21^e Congrès donne son appui inconditionnel aux travailleurs du Syndicat national des employés de Cargill qui subissent un lock-out depuis le 28 mars 2000.

ADOPTÉ

Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Moisie

QUE le 21^e Congrès appuie inconditionnellement les travailleuses et travailleurs de la Ville de Moisie en grève depuis le 26 avril 2000.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Conseil fédéral d'avril 2001
Page	1 - O -18

Syndicat des travailleuses et travailleurs du marché IGA de St-Hyacinthe

Il est proposé par Patrice Juneau
appuyé par Marjolaine Côté

QUE le conseil fédéral donne son appui inconditionnel au Syndicat des travailleuses et des travailleurs du marché IGA de St-Hyacinthe-CSN affilié à la Fédération du commerce et au Conseil central de la Montérégie.

ADOPTÉ

Municipaux de St-Étienne-des-Grès

Il est proposé par Renée Pouliot
appuyé par François Beausoleil

QUE le conseil fédéral donne un appui inconditionnel à la lutte menée par les membres du Syndicat des employés du site d'enfouissement de St-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Syndicat des employés de Cargill

Il est proposé par Line Bergeron
appuyé par Jacques Forgues

QUE le conseil fédéral réitère son appui inconditionnel aux membres du Syndicat des employés de Cargill de Baie-Comeau qui sont en lock-out depuis le 28 mars 2000.

ADOPTÉ

Il est proposé par Luc Desjardins
appuyé par Normand Beauchamp

QU'un montant de 200 \$ par syndicat en conflit soit versé par la FEESP.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Conseil fédéral d'avril 2002
Page	1 - O - 19

Syndicat des employé-e-s de Radio-Canada

Il est proposé par Catherine Dextraze
appuyé à l'unanimité

QUE le conseil fédéral FEESP donne son appui inconditionnel aux 1 400 membres du Syndicat des employé-e-s de Radio-Canada.

QU'un don de solidarité de 200 \$ soit versé au syndicat par la fédération.

Syndicat des travailleurs de Cargill

Il est proposé par Yves Vachon
appuyé à l'unanimité

QUE le conseil fédéral FEESP réitère son appui inconditionnel aux 41 membres du Syndicat des travailleurs de Cargill.

QU'un don de solidarité de 200 \$ soit versé au syndicat par la fédération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Congrès de juin 2003
Page	1 - O - 20

**Distribution Multi-Marques
Holiday Inn Midtown
Radio-Nord Communications**

Il est proposé par Marie Méthot
appuyé à l'unanimité

QUE le 22^e Congrès donne un appui inconditionnel aux syndicats en conflit qui ont été entendus et que les argents découlant de la vente de l'outil de solidarité soient distribués également entre ces syndicats.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Syndicat national des employés de Cargill

Il est proposé par Jacques Forgues
appuyé à l'unanimité

De recevoir le rapport du président du Syndicat national des employés de Cargill, Gilbert St-Laurent, concernant le règlement du lock-out qui a duré trente-huit mois.

QUE le 22^e Congrès réaffirme toute sa solidarité envers ces travailleurs et leur famille.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Conseil fédéral d'avril 2004
Page	1 - O - 21

Syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN) - Section Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Il est proposé par André Legris
appuyé à l'unanimité

QUE le conseil fédéral FEESP donne son appui inconditionnel au Syndicat des travailleurs de Nova PB (CSN) et au Syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN) – Section municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

QUE la FEESP verse un don de solidarité de 200 \$ à chacun des syndicats.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Solidarité
Date	Conseil fédéral de mai 2005
Page	1 - O - 22

Il est proposé par Simon Cantin
appuyé par Odette Brûlé

QUE le conseil fédéral FEESP donne son appui inconditionnel au syndicat du Centre sportif St-Lin-Laurentides - CSN.

QUE la FEESP verse un don de solidarité de 200 \$ au syndicat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ TEL QU'AMENDÉ

Amendement #1

Il est proposé par Alexandre Fecteau
appuyé par Patrice Juneau

De modifier le montant de 200 \$ par 500 \$.

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Divers
Date	Congrès de 1983 - adopté par le bureau fédéral 18-19 septembre 1983
Page	1 - P - 01

CONSIDÉRANT QU'en période de crise, il ne suffit pas de préserver les acquis des conventions collectives, mais qu'il faut aussi se protéger, grâce à nos conventions collectives, des nouvelles formes d'attaques patronales;

CONSIDÉRANT QUE dans le mouvement syndical, nous avons développé depuis plusieurs années un grand nombre de projets de clauses-type mais que l'adhésion des syndicats y est encore faible;

Il est proposé par Guy Lévesque
appuyé par Ginette Guérin

QUE la FESP organise une campagne de diffusion des revendications fondamentales (santé-sécurité, condition féminine, procédures d'arbitrage, changements technologiques, libérations syndicales, etc...) afin d'enraciner ces revendications dans l'ensemble des syndicats locaux. (Moyen : tracts thématiques à diffusion large, diverses sessions de formation).

ADOPTÉ

Chapitre	1
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Divers
Date	Conseil fédéral de mai 2005
Page	1 - P - 02

- CONSIDÉRANT le plan de modernisation de l'État;
- CONSIDÉRANT le présent examen des soixante organismes gouvernementaux par le gouvernement Charest;
- CONSIDÉRANT la recommandation du groupe de travail Boudreau (voir annexe au verso) favorisant un scénario de privatisation des services afin d'abolir la Société des traversiers du Québec;
- CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement de poursuivre les travaux d'analyse auprès des autres organismes gouvernementaux.

Il est proposé par Luc Desjardins
appuyé par Norbert Tremblay

QUE la FEESP s'oppose et dénonce toute forme de privatisation de services publics dans les organismes gouvernementaux au Québec.

QUE la FEESP et les syndicats concernés réitèrent leur opposition à toute forme de privatisation de services de traversiers au Québec (route fluviale).

QUE la FEESP se prononce en faveur du maintien de ce service essentiel pour les populations régionales et touristiques et apporte son appui pour conserver le caractère public des services des traversiers au Québec.

QUE la FEESP saisisse toute occasion de dénoncer vigoureusement et publiquement tout projet ou tentative de privatisation des services publics.

QUE la FEESP demande à la CSN d'organiser avec les syndicats concernés, au moment opportun, une rencontre politique avec les ministres responsables des dossiers pour leur demander de renoncer à toute forme de privatisation dans les organismes gouvernementaux tel que la Société des traversiers du Québec.

ADOPTÉ